

Sujet : [INTERNET] BOUCHE Romain - Enquête publique - Remarques sur projet Unitech

De : ronache.bouche@laposte.net

Date : 19/12/2019 23:52

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document qui traduit mon opposition au projet porté par la société UNITECH.

Cordialement.

Romain Bouché

—Pièces jointes : —

20191219 - remarques BOUCHE Romain sur projet UNITECH.pdf

30 octets

Monsieur le Président de la Commission
d'Enquête

Objet : enquête publique relative au projet d'installation d'une laverie de linge radioactif et d'un atelier de décontamination, par la société UNITECH

Monsieur,

Je viens par le présent courrier porter à votre attention mes remarques sur le projet de laverie nucléaire présenté par la société UNITECH.

1- Sur les rejets d'effluents vers le milieu hydraulique superficiel :

Le zonage d'assainissement applicable au projet est a priori un zonage d'assainissement collectif, avec séparation des eaux usées / eaux pluviales. Pourtant, le projet ne prévoit des rejets dans le système collectif de traitement des eaux usées que pour les sanitaires / vestiaires, et non pour les eaux de lavage des vêtements radioactifs. Ces effluents sont donc appelés à être rejetés dans le milieu hydraulique superficiel, sans que le zonage d'assainissement n'ait été adapté à cette situation. Est-ce une disposition légale ?

Le précédent n'a que peu de poids face au risque qu'est susceptible de représenter la dilution des radioéléments dans la rivière Marne. Ces effluents vont contenir une multitude de radionucléides différents, dont la nocivité et la durée de vie (particulièrement longue pour la plupart d'entre eux) varient. Ces radionucléides sont de toutes sortes, effectivement, rendant encore plus imprévisible la détermination de l'impact réel sur la santé / sur la faune sauvage, à court ou surtout à long terme.

Il semble d'ailleurs que les études hydrogéologiques réalisées, soit-disant optimistes, n'écartent aucunement les risques pour la santé qu'engendrerait la migration d'éléments radioactifs dans le milieu souterrain, notamment concernant les captages en eau potable, en particulier celui de Vecqueville (mais il n'est probablement pas le seul touché). En témoignent par exemple les extraits ci-après de l'annexe 3 « réponse à l'avis de la MRAE »

Si on considère que la deuxième hypothèse présente un risque pour l'environnement, il faudrait faire une étude géochimique approfondie pour étudier le risque d'accumuler de l'Uranium dans l'aquifère, puis un jour de le voir être dé-sorbé soudainement au risque de dépasser des seuils acceptables de concentration dans le captage.

VI. CONCLUSION

Pour conclure, les conditions hydrodynamiques au niveau du point de rejet et du champ captant conduisent à une alimentation du champ captant par la Marne, des deux côtés du méandre. Seul le côté ouest étant impacté par le rejet d'effluents, les polluants retrouvés au champ captant se retrouveront à des concentrations égales à celles de la Marne, corrigées de la fraction de débit capté qui provient du côté de la Marne impacté par le rejet, soit entre 3/4 et 1. Une modélisation hydrodynamique plus aboutie pourrait conduire à affiner ce coefficient. Si les facteurs multiplicatifs appliqués conduisent à des concentrations en éléments polluants qui respectent encore les normes de rejet et celles pour l'Alimentation en Eau Potable, il faudra tout de même étudier la question de la rétention de l'Uranium dans le milieu et du risque que celui-ci soit un jour relâché par modification des conditions physico-chimiques. Il faudra entre autre envisager la possibilité que l'ouvrage soit nettoyé avec injection de produits agressifs, ou que la position de celui-ci soit déplacée, impliquant un déplacement du cône de rabattement. Cette étude devra être réalisée par quelqu'un dont la géochimie est la spécialité, ce qui n'est pas mon cas.

Aucune explication n'est fournie sur l'accumulation dans le temps des radionucléides rejetés, tenant aussi compte de leur chaîne de désintégration, qui engendre parfois d'autres radionucléides instables, et ainsi de suite (comme pour l'Uranium 238 par exemple).

Considérant le faible débit de la Marne en été, la perméabilité des sols et les communications plutôt rapides entre la Marne et les nappes environnantes, tout porte à croire que ce projet comporte un risque non négligeable, à court et surtout à long terme, d'autant plus que la radioactivité a un effet nettement plus néfaste en cas d'ingestion qu'en cas d'exposition « simple ». Or, les études semblent montrer le lien fort entre la qualité des eaux superficielles et l'eau souterraine, utilisée pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole, l'alimentation du bétail, l'arrosage de jardins, etc. et les temps de transferts sont sans commune mesure avec les périodes radioactives des radioéléments traités.

2- Sur l'évaluation des risques du projet / de ses effets :

S'agissant d'une activité à risque, il était primordial d'intégrer des mesures initiales dans les milieux potentiellement touchés (rivière Marne / nappes environnantes / lac du Der-Chantecoq) afin de pouvoir déterminer avec certitude si le projet a un impact sur l'activité radioactive du milieu. Une analyse des radionucléides (bien qu'impossible sur certains) aurait également été indispensable.

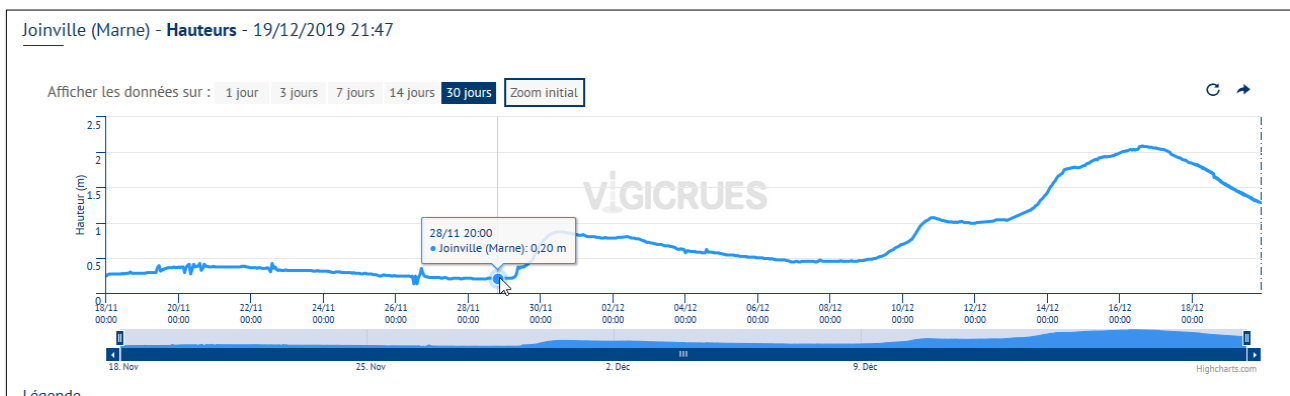
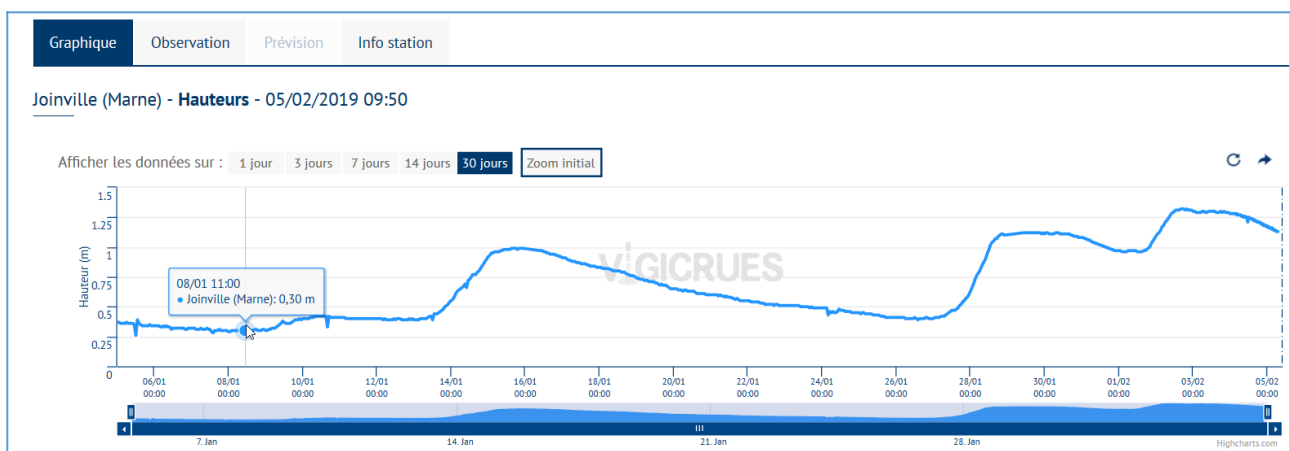
L'annexe 57 du présent dossier d'enquête publique évoque l'existence de 3 piézomètres devant être forés pour le compte de l'entreprise UNITECH. Si les positions de ces appareils figure en annexe 49, leurs profondeurs ne semble pas mentionnée, encore moins la hauteur de chambre / crépine de ceux-ci. Ces appareils exposent-ils des systèmes aquifères à des risques de contamination, notamment en cas d'accident ? Si oui, alors ceci pourrait conduire à des risques immédiats pour les nappes environnantes.

En page 263 de la pièce C (étude d'impact), on évoque la différence de t° « idéale » entre le rejet et la rivière Marne :

Des écarts de température de 10 à 20 $^\circ\text{C}$, entre les effluents et la Marne, permettent une meilleure dilution du rejet dans le milieu récepteur.

Quel pourrait être l'écart de t° entre les effluents et la rivière Marne, à différentes périodes de l'année, après un transit par une canalisation enterrée de plus de 1,1km créant forcément des échanges calorifiques et donc une baisse de t° des effluents jusqu'au point d'arrivée.... Rien ne semble justifier ce point et ce paragraphe n'est rien d'autre qu'une annonce sans véracité.

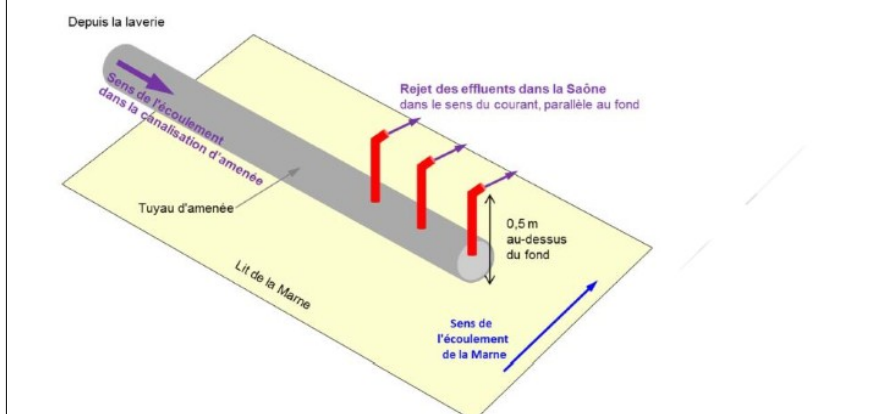
Aussi, les diffuseurs sont placés depuis le fond à 50cm de hauteur, alors même que les hauteurs d'eau en période d'étiage sont inférieures à 50cm, assurément.... Voir à titre d'exemple la hauteur d'eau à 30cm à Joinville, le 08/01/2019, au droit de la station de mesure « Vigicrues », ou encore en novembre 2019 (20cm).



Enfin, comment ces diffuseurs seront-ils protégés d'éventuels chocs causés par des embâcles charriés au gré des crues ?

Ces calculs seront à affiner dans la phase suivante du projet en fonction du relevé topographique et des mesures en nature réalisées.

Le schéma de principe retenu pour le rejet est présenté sur les figures ci-après :



On parle de la nécessité d'avoir 3 diffuseurs de diamètre 50mm en page 263 de l'étude d'impact (à la suite de calculs, soit disant) :

5.3.4.6.2. Etude de scénarios

Dix-huit (18) cas différents ont été simulés afin de prendre en compte l'ensemble des paramètres qui interviennent dans le pré-dimensionnement du rejet, à savoir :

- Pour le milieu récepteur (la Marne) : le débit et la hauteur d'eau, la largeur de la rivière et la température de l'eau ;
- Pour le rejet : le débit, la température des effluents, les caractéristiques de la conduite (position, orientation, diamètre).

Le logiciel CORMIX a été mis en œuvre afin de calculer la dilution obtenue pour chaque cas de calcul à différentes distances du point de rejet.

Les simulations réalisées ont montré que pour atteindre les critères environnementaux, le rejet des effluents de la blanchisserie doit :

- Être réalisé à l'aide d'un diffuseur implanté à l'extrémité de la conduite. Ce diffuseur aura les caractéristiques suivantes : 3 orifices espacés régulièrement, selon la largeur de la rivière, d'un diamètre $\phi = 50 \text{ mm}$, orientés à 90° par rapport au lit de la Marne ;
- Être limité à $15 \text{ m}^3/\text{h}$, pendant 20 h par jour, en débit d'étiage.

En débit moyen (module), le débit de projet de $30 \text{ m}^3/\text{h}$ pendant 10 h permet de respecter les critères environnementaux.

Des écarts de température de 10 à 20 °C, entre les effluents et la Marne, permettent une meilleure dilution du rejet dans le milieu récepteur.

...puis ce diamètre 30mm en page 265 de l'étude d'impact :

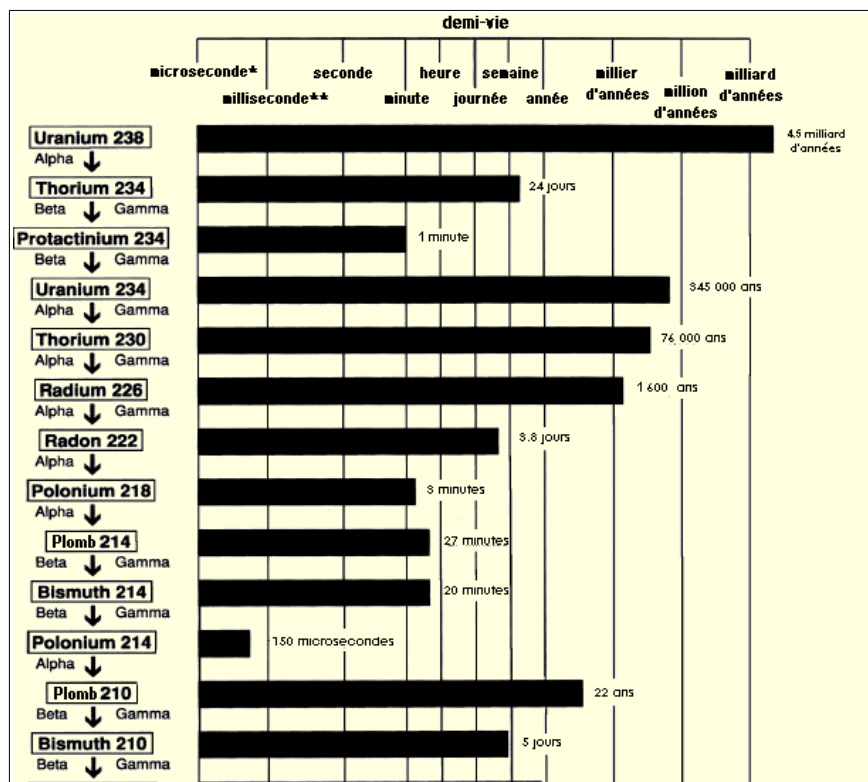
Radionucléides

L'activité volumique de l'eau est calculée à différentes distance du rejet en appliquant les facteurs de dilution à l'activité volumique en sortie du rejet, celle-ci ayant été définie sur la base des données des futurs clients de la blanchisserie de Joinville (Cf. 2.6.5.3 - Effluents liquides du process) et d'un flux annuel de 21 000 m³ (calculé sur la base d'un rejet de 21 litres par tonne de linge traité et de 1 000 t de linge traité par an). Les calculs ont été réalisés en appliquant le scénario 11 qui correspond aux caractéristiques du rejet choisies (diffuseur de diamètre 30 mm, avec 3 orifices et un angle de 90° par rapport au fond) et au débit d'étiage de la Marne. Dans ce cas, un débit des rejets maximum de 15 m³/h est envisagé. Il s'agit également du cas le plus défavorable (en débit moyen les facteurs de dilution sont nettement plus importants et permettent de respecter les critères environnementaux).

Ainsi, le projet n'est pas compatible avec les simulations calculées.

Les effluents auraient une activité « très faible ». Pourtant, celle-ci serait de 55Bq/l en sortie de rejet alors que l'eau douce n'a approximativement qu'une activité de 0,1 Bq/l, essentiellement des rayonnements de faible activité « Béta » et non « Gamma »). Est-ce donc là un impact « très faible », d'autant plus que la radioactivité naturelle de l'eau est sans commune mesure avec la nocivité des radionucléides ici amenés. Exemple avec l'Américium 241 (rayonnement alpha), dont la période radioactive (durée au bout de laquelle la moitié des noyaux est désintégrée) est de 432 ans, ou encore l'Uranium 238 (rayonnement alpha), pour lequel cette période radioactive (appelée également « demi-vie » est de + de 4 milliards d'années, à laquelle, je crois, s'ajoutent les périodes radioactives des radionucléides issus de sa désintégration (= chaîne de désintégration) :

L'américium 241, qui fait partie de la chaîne de désintégration du plutonium 241, est le plus fréquent du fait de son apparition en équilibre avec le plutonium produit dans les centrales nucléaires. Il décroît par désintégration alpha (demi-vie 432 ans) en neptunium 237, lui-même un émetteur alpha et gamma avec une période de 2 millions d'années.



On a dans le tableau n°64 de l'étude d'impact des calculs d'activité volumique de l'eau par les effets de dilution à l'aval du point de rejet, mais les hypothèses prises pour ce calcul ne sont pas mentionnées (quel débit en rivière Marne ? Le débit maximal de 1,5 à 2m³/s qu'on observe en période estivale ??? Cela est très peu probable).

Le tableau ci-dessous présente pour chaque radionucléide l'activité volumique à différentes distances du point de rejet.

Tabl. 64 - Activité volumique de l'eau à différentes distances du point de rejet (Bq/L)

RADIONUCLÉIDE	FLUX ANNUEL (Bq/AN)	ACTIVITE VOLUMIQUE (Bq/l)				
		EN SORTIE DE REJET	A 50 M	A 100 M	A 200 M	A 300 M
⁵¹ Cr	1,11E+05	5,30E-03	1,49E-05	1,42E-05	1,30E-05	1,21E-05
⁵⁴ Mn	2,70E+07	1,28E+00	3,62E-03	3,44E-03	3,15E-03	2,92E-03
⁵⁶ Fe	1,10E+06	5,23E-02	1,47E-04	1,40E-04	1,28E-04	1,19E-04
⁵⁹ Fe	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
⁵⁸ Co	2,76E+08	1,31E+01	3,70E-02	3,52E-02	3,22E-02	2,99E-02
⁶⁰ Co	4,49E+08	2,14E+01	6,03E-02	5,74E-02	5,25E-02	4,86E-02
⁶³ Ni	7,84E+07	3,73E+00	1,05E-02	1,00E-02	9,15E-03	8,49E-03
⁹⁰ Sr	6,45E+07	3,07E+00	8,65E-03	8,24E-03	7,53E-03	6,98E-03
^{110m} Ag	7,41E+07	3,53E+00	9,94E-03	9,46E-03	8,65E-03	8,02E-03
¹³⁷ Cs	1,74E+08	8,30E+00	2,34E-02	2,23E-02	2,04E-02	1,89E-02
²³⁴ U	7,18E+05	3,42E-02	9,63E-05	9,17E-05	8,38E-05	7,77E-05
²³⁸ U	1,17E+06	5,56E-02	1,57E-04	1,49E-04	1,36E-04	1,26E-04
²³⁸ Pu	5,56E+06	2,65E-01	7,46E-04	7,10E-04	6,49E-04	6,02E-04
²⁴¹ Am	2,31E+06	1,10E-01	3,09E-04	2,94E-04	2,69E-04	2,50E-04
²⁴⁴ Cm	3,44E+06	1,64E-01	4,61E-04	4,39E-04	4,01E-04	3,72E-04
Activité totale	1,16E+09	5,51E+01	1,55E-01	1,48E-01	1,35E-01	1,25E-01

La blanchisserie a un impact très faible sur l'activité volumique des eaux de la Marne.

3- Sur le respect de l'article L.122-1 du code de l'environnement :

« L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants :

1° La population et la santé humaine ;

2° La biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/ CEE du 21 mai 1992 et de la directive 2009/147/ CE du 30 novembre 2009 ;

3° Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat ;

4° Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ;

5° L'interaction entre les facteurs mentionnés aux 1° à 4°.

Les incidences sur les facteurs énoncés englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et aux catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité. »

Le lac du Der-Chantecoq est un lac-réservoir qui a pour fonctions d'écarter les crues des rivières Marne et Blaise en période hivernale, et d'en soutenir les étiages en période estivale. Cet ouvrage fonctionne par des dérivations, qui représentent parfois en printemps plus de la moitié du débit en rivière. Ces dérivations s'amplifient au gré des crues des rivières. Il n'est pas démontré qu'une accumulation lente et progressive de radionucléides serait impossible par charriage des éléments en période de crue. En effet, les vitesses et débits en rivière auront probablement pour effet de charrier des éléments lourds, qui seront ensuite, dans un plan d'eau en stagnation, beaucoup moins mobiles et resteront au fond de la retenue.

Or, en omettant d'inclure dans le périmètre d'étude la retenue du lac du Der-Chantecoq, qui connaît chaque année un cycle de remplissage / vidange au gré des débits en rivière Marne pour l'essentiel, notamment lors de crues, le dossier d'évaluation environnementale ne permet pas, à mon sens, de décrire ni d'apprécier de manière appropriée les incidences que le projet pourra avoir sur la santé humaine (radioactivité prévisible par un modèle ? baignade dans les eaux du lac / consommation du poisson pêché / etc.)

Le dossier d'enquête publique est censé comporter :

- Les procédés de fabrication, les matières utilisées, etc. Or, le résumé non technique ne comporte que des indications vagues des matières et procédés employés. On n'indique pas la nature des « détergents spécifiques biodégradables » qui « sont ensuite introduits dans la machine à laver » (cf. p.24 du résumé non technique). On imagine facilement que ces produits contiennent des substances polluantes qui n'ont finalement pas été évaluées.
- Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (= « scénarios de référence ») avec l'évolution de ce état AVEC projet / SANS projet. Ceci semble absent des documents. Par ailleurs, compte-tenu de l'activité et donc des substances manipulées /

traitées, on ne parle jamais des paramètres liés aux radionucléides tels que Cesium 137, Strontium, Uranium 235, Plutonium ?

- Une description des facteurs susceptibles d'être affectés de façon notable par le projet. **Par sa nature, il conviendrait donc que le dossier puisse apporter des réponses sur les expositions aux radionucléides leur éventuelle accumulation dans les nappes ou bien dans le lac-réservoir Marne (lac du Der-Chantecoq)...**

p.20 : Les figures 6 et 7 (vues d'ensemble) montrent la présence de containers à l'extérieur du bâtiment. Les containers transportant du linge contaminé, essentiellement, comment expliquer cette présence non protégée ? La radioactivité de ces containers, même temporaire est-elle évaluée ?

p.26 : Le chapitre relatif au fonctionnement du bâtiment annexe reste évasif sur les activités qui y sont prévues.

2.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES AU SEIN DU BATIMENT ANNEXE (ENTREPOSAGE ET ZONE REGLEMENTEE)

Le bâtiment annexe est prévu pour permettre l'entreposage de containers, leur maintenance ainsi que des opérations d'entretien sur des matériels potentiellement contaminés. Il peut s'agir ainsi :

- D'outillages spécifiques utilisés pour l'entretien des centrales nucléaires lors des arrêts de tranches ;
- D'échafaudages ;
- De matériels ;
- De protections biologiques ;
- De pièces de rechange.

NB : Aucune des pièces traitées sur le site d'UNITECH Services ne peut présenter d'activité radiologique élevée. Il s'agit d'équipements ayant été utilisés en zone contrôlée, dont l'activité a obligatoirement été vérifiée avant de sortir du site nucléaire.

Les paragraphes suivants décrivent le flux suivi par les pièces sur le site, depuis leur réception jusqu'à leur réexpédition.

On ne parle, dans le résumé non technique, QUE de becquerel (Bq), et peu souvent d'ailleurs. On ne parle jamais de la nature même des particules (Tritium T, Carbone 14, Strontium Sr, Plutonium Pu, Américium Am, Césium Cs, Hélium He, Curium Cm, Neptunium Np, Radium Ra, Polonium Po Radon Rn...?) ou de leur radiotoxicité (facteur de dose en Sv/Bq, par exemple, ou Sv/g, par extension), ceci étant fondamentalement différent s'il s'agit par exemple de Potassium 40, naturellement présent dans l'eau de mer par exemple, ou dans les roches granitiques, ou bien si on parle du Cesium137, ou du Plutonium, etc.

Pour mémoire :

*Le becquerel ne fait que compter un nombre d'évènements par seconde, **le caractère dangereux ou non de cette activité dépend de l'énergie et de la nature des particules émises.***

D'autre part, l'effet sur la santé **dépend de la manière dont on s'expose à la source radioactive** : simple exposition, inhalation, ingestion... Enfin, en cas d'inhalation ou d'ingestion, l'effet dépend de la **radiotoxicité** du corps, liée à la manière dont il est métabolisé.

L'effet des radiations sur le corps est mesuré par le **sievert** et le **gray**.

La dose approximativement reçue en huit heures à une distance d'un mètre d'une source ponctuelle de rayonnements gamma d'activité A Bq et d'énergie E MeV est approximativement $R = 10^{-9} A.E$ (mGy)

Les méthodes de mesure des éléments radioactifs dans l'atmosphère / dans l'eau (scintillation liquide / spectrométrie de masse / etc.?) ne semblent pas décrites.

On ne sait pas quel(s) laboratoire(s) seront amenés à faire des mesures de radioactivité (laboratoire agréé par l'ASN ?).

p.72 – 2.6.15 : Le résumé non technique de l'étude d'impact est censé comporter une description des aspects **pertinents** de l'état initial de l'environnement et leur évolution AVEC / SANS le projet. Le chapitre n'évoque aucun aspect **pertinent** de l'environnement, les impacts de l'activité n'étant ni commerciaux, ni architecturaux, ni routiers, mais bien uniquement liés aux particules nucléaires libérées / traitées et aux détergents utilisés dans les process de lavage.

On peut utilement proposer au Préfet de consulter le CODERST sur ce projet qui présente des enjeux majeurs et potentiellement à très long terme, sur le bassin hydrographique de la Marne amont en particulier, jusqu'à l'aval des restitutions du lac-réservoir Marne, dit « Lac du Der-Chantecoq ».

Au niveau de l'état initial concernant les eaux superficielles et souterraines, l'étude ne comporte pas les résultats des analyses détaillées et ne permet donc pas de dresser un constat suffisant. On peut même percevoir l'absence délibérée de valeurs, notamment concernant les eaux superficielles, car le dossier d'autorisation environnementale comportait déjà fin 2018 / début 2019, dans le résumé non technique « indice E » du 16/01/2019, l'indication selon laquelle un état radiologique était « en cours de réalisation ». Or, presque 1 an + tard, celui-ci serait encore « en cours de réalisation ??? De qui se moque-t-on ?

2.6.12. Etat initial des eaux

2.6.12.1. ETAT INITIAL DES EAUX SOUTERRAINES

Un état initial radiologique et chimique des eaux souterraines sera réalisé et transmis après prélèvement dans les piézomètres et analyses détaillées.

2.6.12.2. ETAT INITIAL DES EAUX SUPERFICIELLES

Un état radiologique et chimique des eaux superficielles permettant de comparer les valeurs aux futurs suivis est en cours de réalisation, Les résultats seront communiqués dès que possible.

Extrait du résumé non technique « indice F » de la présente enquête publique

2.3.12. Etat initial des eaux

2.3.12.1. ETAT INITIAL DES EAUX SOUTERRAINES

Un état initial radiologique et chimique des eaux souterraines sera réalisé et transmis après prélèvement dans les piézomètres et analyses détaillées.

2.3.12.2. ETAT INITIAL DES EAUX SUPERFICIELLES

Un état radiologique et chimique des eaux superficielles permettant de comparer les valeurs aux futurs suivis est en cours de réalisation, Les résultats seront communiqués dès que possible.

Extrait du résumé non technique « indice E » de janvier 2019

4-Omissions

Annexe 25 : calcul QNS

En page 6, on voit que les « autres Béta / Gamma » pour le client OTND Sgeval représentent 18 % des quantités totales, ce qui n'est pas négligeable. Même si des calculs sont effectués ensuite sur ce sous-ensemble, n'est-il pas nécessaire de pouvoir identifier les radionucléides qui représentent cet ensemble ?

Annexe 63 + Annexe 3 réponse à la MRAE : études hydrogéologiques externes missionnées par Artelia

Les documents ne sont pas datés ni signés.

Conclusion personnelle

Le projet porté par UNITECH symbolise l'encerclement du territoire par les activités nucléaires. Ce projet ne démontre aucunement l'innocuité des rejets, à court ou à long termes, près du rejet ou bien + à l'aval de celui-ci.

La variété des radioéléments traités fait plutôt penser à un cocktail très néfaste pour la faune sauvage, ainsi que pour l'homme.

Rien à mon sens ne peut justifier que certains élus peu scrupuleux et préoccupés par leur unique intérêt personnel puissent risquer à ce point la santé des habitants de tout un territoire, en échange de 40 pauvres emplois bien précaires et insignifiants en comparaison au nombre potentiel de maladies graves qui pourraient un jour éclore encore davantage dans notre région pourtant encore naturelle.

A ce titre justement, et comme l'ont très certainement déjà indiqué de nombreux contributeurs, comment promouvoir l'attractivité de ce territoire, tant du point de vue touristique que pour l'installation de nouveaux ménages, dans un contexte gangrené par la radioactivité, pour laquelle le silence des uns est grassement achetée ?

Je n'évoque pas ici les irrégularités du projet au niveau des règles d'urbanisme, ceci n'étant pas l'objet de l'enquête. Pourtant, on pourra se rappeler de modifications du lotissement réalisées « sur-mesure » sans respecter les modalités légales (pas de consultation de la commission départementale de la nature, et de la protection des sites, qui avait pourtant donné son avis pour la 1ère autorisation du lotissement de la Joinchère), ni s'inscrire dans un quelconque intérêt général. On pourra observer le non-respect des règles d'implantation de la zone (au moins la moitié de la façade à 10m, ni plus ni moins, de la voie publique, dans un souci d'alignement visuel), le non-respect des règles de hauteur (15,40m au lieu de 14, 50m maximum dans l'article 13), la présence d'une réserve incendie « hors-sol » alors que le règlement du lotissement impose des réserves « enterrées »..... ceci fait beaucoup.

Messieurs les membres de la commission d'enquête, je sollicite votre haute bienveillance pour que le sort de nos territoires ne soit pas condamné irréversiblement par des particules hautement nocives, disséminées dans le lit d'une rivière dont le débit d'étiage est de nature à ne pas permettre une dilution suffisante, et qui communique avec des nappes d'alimentation vulnérables, par voie de conséquence.

J'espère que vous saurez trouver, dans le méandre des paragraphes des documents de l'enquête publique, dans lesquels la dilution des informations fiables est au contraire très élevée, la lucidité suffisante pour juger objectivement cet impact. On parle bien ici de particules qui ne s'évaporent pas, mais qui persisteront bien plus longtemps que notre capacité à guérir des maux qu'elles causeront.

Je vous souhaite bon courage.

Le 19 décembre 2019

Romain Bouché